

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 14 février 2020	N° 2020-113

Convocation du 7 février 2020

Aujourd'hui vendredi 14 février 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOU, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Jacques GUICHOUX
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON
M. Jean-Claude FEUGAS à Mme Odile BLEIN
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Emmanuelle CUNY
M. Max GUICHARD à Mme Claude MELLIER
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Laetitia JARTY-ROY
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à M. Benoît RAUTUREAU

EXCUSE(S) :

M. Patrick PUJOL, M. Jean-Louis DAVID.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Franck RAYNAL à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h20
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Kévin SUBRENAT à partir 12h10
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET jusqu'à 11h20
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX jusqu'à 11h10
M. Bernard LEROUX à M. Alain ANZIANI à partir de 11h20
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h45

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 14 février 2020	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du foncier	N° 2020-113

BORDEAUX - Immeuble bâti situé 56 avenue de la Jallère, cadastré TW 8 (p) - Cession à l'Association ouvrière des Compagnons du Devoir et du Tour de France - Décision - Autorisation

Monsieur Jacques MANGON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole s'est rendue propriétaire par exercice de son droit de préemption urbain de l'immeuble bâti d'une superficie totale de 20 001 m² anciennement détenu par l'Association Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (UNEDIC), comprenant des bureaux, un ancien logement de fonction et divers locaux techniques, situé 56 avenue de la Jallère à Bordeaux, cadastré TW 8.

Cette acquisition conclue par acte notarié du 10/07/2017, s'inscrivait dans le cadre du projet de développement urbain du secteur de la Jallère, objet d'un périmètre de prise en considération instauré par délibération n° 2015/0674 du 30/10/2015 et à ce jour mis à la concertation publique par délibération n° 2018-566 du 28/09/2018.

Elle avait pour objectif de garantir la mixité fonctionnelle prévue au plan-guide de ce projet urbain, par la mise en œuvre d'une programmation mixte de logements comprenant des logements sociaux et locaux d'activités d'enseignement, conforme aux orientations d'aménagement souhaitées par Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux, portée par l'association ouvrière des Compagnons du devoir et du Tour de France reconnue d'utilité publique, domiciliée 82 rue de l'Hôtel de Ville - 75180 Paris cedex 04, qui souhaite aujourd'hui acquérir ce bien immobilier en vue de sa réalisation.

Cette propriété ayant antérieurement appartenu à la ville de Bordeaux, a fait l'objet d'un déclassement à postériori du domaine public par délibération n° 2018/446 du Conseil municipal du 19/11/2018.

L'emprise cessible de ce bien, dont a été exclu un poste de transformation électrique à conserver dans le patrimoine métropolitain, s'établit après arpentage à 19 973 m², à détacher de la parcelle cadastrée TW 8.

Au terme des pourparlers intervenus, cette cession est proposée sur la base d'un prix de 3 900 000 € sans T.V.A., conforme à l'estimation domaniale délivrée par communiqué n° 2018-33063V3979 du 15/01/2020,

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-37,

VU les dispositions du Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1 et suivants,

VU la délibération n°2018/446 du Conseil municipal de Bordeaux du 19/11/2018,

VU l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat n° 2018-33063V3979 du 15/01/2020,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

conformément aux orientations d'aménagement souhaitées par Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux visant à garantir la mixité fonctionnelle du secteur de la Jallère, la réalisation par l'Association ouvrière des Compagnons du devoir et du Tour de France d'une programmation mixte de logements comprenant des logements sociaux et locaux d'activités d'enseignement nécessite la cession en l'état à cette association de l'immeuble bâti situé 56 avenue de la Jallère à Bordeaux, dans le cadre de la politique foncière métropolitaine,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser la vente en l'état à l'Association ouvrière des Compagnons du devoir et du Tour de France ou à tout organisme qui se substituerait à elle pour la réalisation de l'opération décrite ci-dessus, de l'immeuble bâti situé 56 avenue de la Jallère à Bordeaux, à détacher de la parcelle cadastré TW 8 pour une contenance de 19 973 m², moyennant le prix de 3 900 000 € sans T.V.A., conforme à l'estimation domaniale précitée,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte authentique à intervenir et tous autres documents afférents à cette transaction.

Article 3 : d'imputer la recette correspondante au budget de l'exercice en cours au chapitre 77, comte 775, fonction 515.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 14 février 2020

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 17 FÉVRIER 2020	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 17 FÉVRIER 2020	le Vice-président,
	Monsieur Jacques MANGON